

Baccalauréat 4 ans en arts et lettres

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Sommaire et particularités









NUMÉRO 1-990-1-2

CYCLE 1^{er} cycle

TITRE OFFICIEL Baccalauréat 4 ans en arts et lettres

CRÉDITS Pour la première année, 30 crédits

DURÉE 4 ans

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Certains programmes d'études ont le cheminement Honor

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Bac4ans-SAFIRE
bac4ans@safire.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

Ce nouveau cheminement est destiné aux candidats internationaux et canadiens ayant obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) à l'extérieur du Québec.

Il permet aux étudiants de plonger rapidement dans leur domaine d'études en complétant, dès la première année, des cours spécifiques à la discipline choisie en plus de cours préparatoires. Plus d'une trentaine de disciplines sont offertes en cheminement 4 ans, dans les domaines des sciences, des lettres et des sciences humaines.

Liste des programmes offerts :

- Baccalauréat en Études allemandes
- Baccalauréat en Études allemandes et Histoire
- Baccalauréat en Études anglaises
- Baccalauréat en Études asiatiques
- Baccalauréat en Études classiques
- Baccalauréat en Études classiques et Anthropologie
- Baccalauréat en Études hispaniques
- Baccalauréat en Études religieuses
- Baccalauréat en Histoire
- Baccalauréat en Histoire de l'art
- Baccalauréat en Histoire et Études classiques
- Baccalauréat en Littérature comparée
- Baccalauréat en Philosophie
- Baccalauréat en Philosophie et Études classiques

Objectifs

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en arts et lettres est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés en arts et lettres de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

Forces

- Déposer une seule demande d'admission pour les 4 années d'études universitaires
- Plonger dans son domaine d'études dès la première année
- Demander le permis d'études pour la durée complète du programme (4 ans), facilitant les démarches d'immigration
- Poursuivre au baccalauréat après la réussite de la première année

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire soit :

- d'un diplôme d'études secondaires (12 années) provenant d'une province canadienne autre que le Québec
- d'un diplôme préuniversitaire obtenu à l'extérieur du Canada qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec (voir le tableau des Formations hors Québec)

et en faire la preuve.

Le candidat pourra être invité à subir un ou des test(s) d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Structure du programme (1-990-1-2)

Version 00 (A19)

La première année du baccalauréat 4 ans en arts et lettre comporte 30 crédits. Elle est offerte selon quatorze orientations (réparties sur les segments 70, 71, 72, 73 et 74):

- orientation Études allemandes (1-085-1-0) (segment 70)
- orientation Études allemandes et histoire (1-087-1-0) (segment 71)
- orientation Études anglaises (1-135-1-0) (segment 72)
- orientation Études hispaniques (1-105-1-0) (segment 73)
- orientation Études asiatiques (1-096-1-1) (segment 74)
- orientation Études classiques (1-095-1-0) (segment 74)
- orientation Études classiques et anthropologie (1-094-1-0) (segment 74)
- orientation Études religieuses (1-885-1-1) (segment 74)
- orientation Histoire (1-165-1-0) (segment 74)
- orientation Histoire de l'art (1-170-1-0) (segment 74)
- orientation Histoire et études classiques (1-166-1-0) (segment 74)
- orientation Littérature comparée (1-140-1-0) (segment 74)
- orientation Philosophie (1-195-1-0) (segment 74)
- orientation Philosophie et études classiques (1-199-1-0) (segment 74)

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 01 TRONC COMMUN

Les crédits du segment 01 sont répartie de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 12 à 24 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
FAS 1901	Méthodes de travail universitaire	3.0J S
PHI 1901	Pensée rationnelle et argumentation	3.0J S

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant peut être intégré aux cours du bloc 01B selon sa connaissance de la langue française. De plus, selon son résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université, le candidat peut devoir se soumettre à une évaluation de sa maîtrise du français écrit afin de déterminer les cours qu'il aura à suivre.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
EDP 1304	Lecture, écriture et structure de la langue	3.0J S	EDP 2704	Production écrite et stylistique	3.0J S
EDP 1404	Lecture, écriture et syntaxe	3.0J S	FRA 1957G	Français écrit 1	3.0J S
EDP 1504	Lecture, écriture et grammaire du texte	3.0J S	FRA 1958G	Français écrit 2	3.0S
EDP 1604	Lecture et construction textuelle	3.0J S	FRA 1970D	Rédiger en français	3.0

Bloc 01C Formation en arts et lettres

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0J S	HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0S
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0J S	REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0J

Bloc 01D Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0S	POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0J S
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0J	PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0J S
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0J	SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0J S

Bloc 01E Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0J S
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0J

SEGMENT 70 ÉTUDES ALLEMANDES (1-085-1-0)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 70A Formation en allemand

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0J S
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0J S	ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0J S
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0J S

Bloc 70B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0J	ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0J S
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0J	ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0J S
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0J	ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0J S
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S	ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0J S	ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0J S
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0J S	ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0J

SEGMENT 71 ÉTUDES ALLEMANDES ET HISTOIRE (1-087-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 71A Formation en allemand

Option - 12 crédits.

Les étudiants qui ne peuvent attester d'une connaissance suffisante de l'allemand (niveau B1.1) sur la base de leur performance au test de classement devront suivre et réussir les cours du bloc 71A nécessaires à atteindre ce niveau.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0J S
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0J S	ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0J S
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0J S

Bloc 71B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0J	ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0J S
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0J	ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0J S
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0J	ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0J S
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S	ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0J S	ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0J S
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0J S	ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0J

SEGMENT 72 ÉTUDES ANGLAISES (1-135-1-0)

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 72A Formation en anglais

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0J	ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0J	ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0J S
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0J	ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0J S

Bloc 72B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0J S
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0J S	ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0J S
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0J S
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0J S	ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0J S	ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0J S
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0J S	ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0J

SEGMENT 73 ÉTUDES HISPANIQUES (1-105-1-0)

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 73A Formation en espagnol

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0J S	ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0J S	ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0J S
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0J S	ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0J

Bloc 73B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0J
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0J S	ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0J
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0J
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0J S	ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0J S	ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0J S
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0J S	ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0J S

SEGMENT 74

Études asiatiques (1-096-1-1), études classiques (1-095-1-0), études classiques et anthropologie (1-094-1-0), études religieuses (1-885-1-0), histoire, (1-165-1-0), histoire de l'art (1-170-1-0), histoire et études classiques (1-166-1-0), littérature comparée (1-140-1-0), philosophie, (1-195-1-0), philosophie et études classiques (1-199-1-0)

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: de 0 à 12 crédits à option.

Bloc 74A Formation en langues

Option - Maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0J S	ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0J S
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0J S
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0J S	ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0J S
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0J S	ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0J S
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0J S	ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0J S
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0J	ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0J	ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0J S
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0J	ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0J

Règlement des études de 1^{er} cycleConsulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française

Tout candidat à l'admission de ce programme doit, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue d'enseignement et littérature, du collégial, présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université*. Le candidat peut, à certaines conditions, être dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université.

- Pour être admissible au programme, le candidat doit avoir obtenu au moins 605/990 au Test de français international (TFI), ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujéti aux dispositions réglementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption

Le candidat qui a obtenu au moins 785/990 au Test de français international (TFI), ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite à un autre test reconnu par l'Université, peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01B Perfectionnement en français.

Le candidat qui a été dispensé de l'obligation de présenter un résultat au Test de français international (TFI) ou à un autre test reconnu par l'Université peut obtenir des exemptions pour les cours du bloc 01B Perfectionnement en français.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 14.3 Progression sous probation durant la première année du baccalauréat 4 ans

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option échoué est mis en probation.
- L'étudiant qui n'a pas satisfait à toutes les conditions de la probation au terme de la première année du baccalauréat 4 ans est exclu du programme.
- Pendant la probation, l'inscription aux cours doit être approuvée par le SAFIRE.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription de l'étudiant et de la scolarité du programme.